



Seung-taek Lee, Earth Play, 1979-89, Balloon painted with oil, 500cm (diameter). Courtesy of Gallery HYUNDAI and the artist

APPEL À PROJETS PRIX COAL 2016 OUVERT JUSQU'AU 11 SEPTEMBRE 2016

Le Prix COAL veut révéler la richesse des réponses portées par les artistes aux problématiques écologiques actuelles et accompagner l'émergence d'une nouvelle culture de la nature et de la soutenabilité. La crise écologique globale, qui se manifeste par le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des ressources, et les pollutions diverses, est avant tout un défi culturel, déterminé par nos comportements individuels et collectifs.

Le Prix COAL s'adresse aux artistes qui, à travers le monde, emploient leur créativité à imaginer et expérimenter des solutions, à témoigner de la transformation des territoires, des modes de vie, des organisations, et des modes de production, tout en y contribuant. Ensemble, ils participent à construire un nouveau récit collectif, un nouvel imaginaire, patrimoine commun en développement, cadre positif, optimiste et essentiel pour que chacun trouve la motivation de mettre en oeuvre les changements nécessaires vers un monde plus durable.

Le Prix COAL, créé en 2010 par l'association COAL Art et Écologie, a pour vocation de faire valoir auprès du grand public et des acteurs politiques ces autres manières d'appréhender la complexité du défi climatique et écologique à travers une multiplicité de regards et d'alternatives créatives. Le Prix COAL met ainsi chaque année à l'honneur, dix projets d'artistes travaillant dans le domaine des arts plastiques et visuels en lien avec les enjeux environnementaux. Ils sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets international. L'un d'entre eux se voit décerner le Prix COAL par un jury de personnalités de l'art et de l'écologie.

Placé sous le haut patronage de Madame la ministre Ségolène Royal, le Prix COAL 2016 sera remis en octobre, lors d'une cérémonie organisée à Paris avec le soutien du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, de l'Union Européenne et du réseau Imagine2020, du ministère de la Culture et de la Communication, du musée de la Chasse et de la Nature et de la Fondation François Sommer.

COAL
art et développement durable

Co-funded by the
European Union



IMAGINE 2020
art and climate change



musée
de la chasse et
de la nature

FONDATION
FRANÇOIS
SOMMER

CALENDRIER

La date de clôture de l'appel à projets est le 11 septembre 2016.

Le Prix COAL 2016 sera remis en octobre à Paris, lors d'une cérémonie organisée en partenariat avec le musée de la Chasse et de la Nature et la Fondation François Sommer, en présence des dix artistes sélectionnés et de personnalités de l'art et du développement durable.

DOTATION

Le lauréat du Prix COAL 2016 bénéficie d'une dotation de 5000 euros et d'une résidence au domaine de Belval (Ardennes), propriété de la Fondation François Sommer, assortie d'une aide financière complémentaire à la production.

La Fondation François Sommer s'associe à COAL afin de doter le Prix COAL 2016 d'une résidence de création artistique unique au domaine de Belval assortie d'une aide financière à la production. La Fondation François Sommer, reconnue d'utilité publique dès sa création le 30 novembre 1966, a été voulue par François et Jacqueline Sommer, pionniers de la mise en œuvre d'une écologie humaniste. Fidèle aux engagements de ses fondateurs, elle œuvre pour la protection d'une biodiversité où l'homme trouve sa juste place, pour l'utilisation respectueuse des ressources de la nature et le partage des richesses du patrimoine naturel, artistique et culturel.

Le domaine de Belval est situé sur la commune de Belval-Bois-des-Dames. D'une superficie de 600 hectares clos, il est essentiellement forestier et parcouru de prairies et de 40 hectares d'étangs. Véritable observatoire de la ruralité et de la vie sauvage, il accueille chaque année des artistes sélectionnés pour l'intérêt de leur contribution au renouvellement de la vision du rapport de l'homme à son environnement naturel. Témoin de l'attachement de la Fondation à soutenir la création artistique contemporaine la résidence au domaine de Belval contribue à la diffusion des œuvres des artistes auprès d'un large public. Elle met également au service de la création un réseau des compétences complémentaires portées par les équipes scientifiques et pédagogiques du musée de la Chasse et de la Nature et celles du domaine de Belval.

>>> Voir la charte sur le site www.projetcoal.fr

JURY ET COMITÉ DE SÉLECTION

Présidé par Madame Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le jury est composé de personnalités de l'art, de l'écologie et de la recherche. Sa composition sera rendue public en juillet, de même que celle du comité de sélection en charge de la sélection des dix projets nommés (Voir le jury du Prix Coal 2015).

SÉLECTION DES PROJETS

Les critères de sélection des projets prennent en compte la valeur artistique, la pertinence (compréhension des enjeux), l'originalité (capacité à proposer des approches, des thématiques ou des angles de vue inédits), la pédagogie (capacité à faire passer un message, à sensibiliser), la démarche sociale et participative (engagement, témoignage, efficacité,

dynamique sociétale), l'éco-conception et la faisabilité.

Le Prix COAL apporte son soutien à des projets artistiques en cours de réalisation ou à venir. Sa dotation n'entend pas nécessairement couvrir la totalité des frais de production du projet et doit être considérée comme une aide à son développement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf (Le dossier de candidature ne doit pas dépasser 25 pages) :

- > La fiche de candidature dûment remplie, à télécharger sur le site de COAL
- > Un descriptif synthétique et illustré du projet proposé présentant sa dimension artistique et sa mise en perspective avec le sujet environnemental ;
- > Deux visuels haute définition illustrant le projet
- > Une note sur les caractéristiques techniques du projet, notamment en termes d'infrastructure et de moyens de production ;
- > Une estimation budgétaire ;
- > Un Curriculum Vitae et un dossier artistique.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Toutes les propositions devront être déposées sur le serveur de Coal avant le 11 septembre 2016 www.projetcoal.org/upload/

CONDITIONS PARTICULIÈRES

En participant à cet appel, les auteurs des projets autorisent expressément l'association COAL à publier, reproduire et diffuser publiquement tout ou partie des éléments de leur projet, à toutes fins liées à la promotion et à la communication du Prix COAL, sur tous supports, par tous médias, dans tous pays. Les projets soumis et non sélectionnés resteront dans les archives de l'association COAL. Ils demeurent néanmoins la propriété de leurs auteurs. La participation à cet appel à projets entraîne l'acceptation complète des conditions précitées.

PARTENAIRES

Créé en 2010 par l'association COAL Art et Écologie, le Prix COAL, bénéficie du soutien de l'Union Européenne et du réseau Imagine2020, du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du ministère de la Culture et de la Communication, du Musée de la Chasse et de la Nature et de la Fondation François Sommer.

CONTACT

Pour toute demande complémentaire écrire à : contact@projetcoal.fr